



# Bientôt un siège de plus pour un Seelandais francophone?

Sébastien Goetschmann

**Grand Conseil** La session d'automne du Législatif cantonal commence lundi prochain. Au menu, notamment, la révision de la loi sur les droits politiques, qui devrait permettre une meilleure représentation des Romands de Bienne et environs.

Durant la session qui débute lundi, le **Grand Conseil** se penchera notamment sur une révision de la loi sur les droits politiques. Si elle intéresse la région, c'est que les modifications proposées pourraient influencer directement sur le nombre de sièges que les francophones du cercle électoral Bienne-Seeland pourraient occuper. Le faisant probablement passer de quatre à cinq, sur un total de 27 réservés à cette circonscription. En effet, selon la nouvelle méthode de calcul, la population de langue française se voit garantir un nombre de mandats correspondant à son pourcentage par rapport à la population germanophone et francophone, et non plus par rapport à la population totale.

De bon augure pour la Députation, qui soutiendra à l'unanimité cette retouche législative. Le **Conseil** des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne, qui a travaillé sur ce dossier depuis le début, se réjouit aussi de cette évolution. «La population biennoise francophone et bilingue augmentant, le mode de calcul n'était plus adapté à la réalité», constate Ariane Tonon, présidente de l'institution. L'objectif est de mieux définir quelle est la proportion de francophones, afin de les représenter équitablement au Législatif cantonal.

Dans les faits, selon le re-

levé structurel de l'Office fédéral de la statistique, les personnes sont classées en cinq catégories linguistiques: «français uniquement», «allemand uniquement», «allemand et français», «ni allemand ni français» ainsi que «langue non spécifiée». Désormais, les bilingues, jusqu'ici imputés à la catégorie germanophone, seront répartis à parts égales entre les deux langues, alors que les personnes de langue étrangère ne seront plus prises en compte dans ce savant calcul.

## Compromis admissible

Petite concession toutefois, les personnes parlant la langue de Molière élues sur des listes non séparées selon les langues devront être imputées au nombre de sièges garantis, «ce qui n'arrive quasiment jamais», relève Ariane Tonon. Cela signifie que les candidates et candidats sur une liste mixte devront attester de ce statut par une autodéclaration.

En revanche, comme dans tout texte législatif, certains compromis ont dû être consentis. Ainsi, «si une ou un élu francophone d'une liste non séparée se retire avant l'expiration de son mandat ou refuse son élection, la première ou le premier des viennent-ensuite sur la liste électorale concernée peut prendre sa place», commente

l'Exécutif dans son rapport. Ce qui signifie que le droit au siège garanti n'est plus assuré jusqu'à la fin de la législature en cours. Un germanophone pourrait ainsi prendre la place d'un francophone durant ce laps de temps. **Vers davantage de listes francophones?**

«Dans un esprit de pragmatisme, une large majorité de la Députation acceptera tout de même ce point», assure son président, le socialiste biennois Karim Saïd. «La probabilité est toutefois faible que cela arrive, nous pouvons supporter ce risque», ajoute Ariane Tonon.

Tous deux espèrent également que davantage de partis proposeront, à l'avenir, une liste exclusivement francophone. Jusqu'ici, historiquement seuls le Parti socialiste romand et le Parti radical romand le font. On s'en souvient, l'UDC, pour la première fois en 2022, avait tenté l'exercice, mais en y glissant plusieurs candidats alémaniques. «Chaque formation devra faire ses calculs pour voir si c'est judicieux, mais ce changement donne, en effet, l'opportunité de réfléchir à cette possibilité», appuie Ariane Tonon. Issue d'un travail de longue haleine, cette révision ne devrait pas susciter trop d'oppositions.



La révision de la loi sur les droits politiques doit permettre une meilleure représentation de la population francophone dans l'hémicycle du **Grand Conseil**.

archives Stéphane Gerber

## Du pain sur la planche

Durant cette session, le **Grand Conseil**, au point 14 de l'ordre du jour, se prononcera sur des modifications de lois en raison du transfert de Moutier dans le **canton** du Jura. L'une d'entre elles concerne le Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan. L'Exécutif souhaite simplifier et harmoniser la gestion, le pilotage et la surveillance de l'institution, en transférant ces missions à la **Direction de l'instruction publique et de la culture**. Cette dernière devra nommer la présidente ou le président ainsi que les membres du **Conseil** d'administration, établir un plan pluriannuel intégré mission-financement, approuver les comptes et prendre connais-

sance des rapports annuels. Actuellement, le CIP étant classé dans le cercle 3 du modèle à trois cercles des lignes directrices du **Conseil** exécutif, celui-ci et le **Grand Conseil** sont également impliqués dans ces tâches. «Comme le système de cercles sera rediscuté l'an prochain, il ne nous semble pas judicieux de changer cette loi maintenant», avance Karim Saïd (PS, Bienne), président de la Députation francophone. «Par ailleurs, comme la **Commission des institutions politiques et des relations extérieures**, nous sommes plutôt d'avis que le CIP doit rester dans le cercle 3.»

En coulisses, il s'agira aussi de commencer un travail de lobbying, en vue de la session d'hiver,

lorsque le budget sera débattu. «Nous avons décidé de prendre la température, notamment en écrivant au **Conseil** exécutif, à propos du Pôle Justice et Police. Nous craignons, en effet, que le provisoire qui prendra place à Bienne pour 10 ans supplémentaires ne se transforme en définitif», appréhende Karim Saïd. La Députation ne manquera pas, en novembre prochain, de déposer plusieurs déclarations de planification pour tenter de réduire ce délai ou, dans le meilleur des cas, renoncer au report de la construction du site de Reconvilier.